APPEL DE DOSSIERS 2022

Située au cœur du village de Val-David et de ses activités estivales, l'Allée des créateurs accueille tout au long de l'été en extérieur des exposants des métiers d'art et des créateurs locaux. Elle est une vitrine de choix pour les artistes et artisans de la région qui bénéficient de la notoriété du village et d'un achalandage exceptionnel de visiteurs. Les créateurs qui désirent y occuper un espace l'été prochain sont priés de remplir le formulaire ici-bas et de soumettre leur dossier au comité de sélection de la Municipalité d'ici le **8 avril 2022.**

Seuls les dossiers complets et soumis avant la date limite seront considérés. Tous les artistes et les artisans sont invités à présenter un dossier. Toutefois, les emplacements disponibles seront attribués en priorité aux résidents de Val-David qui satisferont les critères de sélection.

DATES IMPORTANTES

- Date limite de dépôt des dossiers: **vendredi 8 avril 2022**
- sélection des dossiers : dans la semaine du **2 mai 2022**
- Date limite pour acquitter les frais d'adhésion: **29 avril. Aucun remboursement ne sera fait après cette date en cas d'annulation.**
-

ADMISSIBILITÉ

Les objets doivent avoir été conçus et produits par l'artiste ou l'artisan et peuvent répondre à une ou plusieurs fonctions qu'ils soient utilitaires, décoratifs ou d'expressions artistiques.

Produits exclus

- Enfilage de bijoux (*voir note spéciale);
- Ensemble tout préparé (kits);
- Moulage commercial ou industriel;
- Chandelles;
- Faux vitraux;
- Savon;
- Scrapbooking;
- Produits alimentaires;
- Vêtements usagés, non transformés.

Aucune pièce usagée n'ayant pas été transformée (vêtement ou autre) ne peut être exposée prétextant à du recyclage.

*NOTE SPÉCIALE CONCERNANT LA JOAILLERIE

Objets exclus :

- Composantes manufacturées et enfilage ou assemblage simple;
- Objets composés en majorité ou en totalité de pièces manufacturées utilisées telles quelles, assemblées simplement sur un support manufacturé, avec un fermoir ou autres mécanismes et éléments également de fabrication industrielle.

Objets acceptables :

- Bijoux réalisés par enfilage ou assemblage sur lesquels une intervention sur la matière a été faite (ex. : collier de perles de céramique ou de verre fabriquées par l'artisan). Les bijoux doivent comporter une proportion majoritaire d'intervention sur le matériau par rapport aux pièces manufacturées ou utilisées sans transformation.

Notes sur les éléments manufacturés :

- L'utilisation des apprêts (fermoirs, tiges, papillons, etc.) est tolérée pourvu qu'ils constituent une proportion minoritaire de la pièce réalisée par l'artisan;
- L'utilisation de bijoux ou d'éléments décoratifs manufacturés n'est tolérée que pour un montage faisant état d'un travail remarquable de composition originale;
- Les chaînes manufacturées ne sont tolérées que si elles accompagnent un bijou créé par l'artisan.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- 50 % qualité générale de fabrication
- 25 % créativité et originalité du produit
- 25 % produit innovant ou qui respecte une tradition de confection

RÉPARTITION DES EMPLACEMENTS DISPONIBLES

Les emplacements seront attribués par tirage au sort. De plus, le comité de sélection se réserve le droit d'accepter ou de refuser une candidature pour des motifs de diversité et d'équilibre quant à l'offre des produits.

CONDITIONS DU CONTRAT

- **L'artisan doit être présent les samedis et dimanches de 10 h à 17 h**. Après deux journées d'absences, le permis pourrait être retiré ou offert à un autre exposant.
- Aucun emplacement ne sera loué à la pièce entre le **11 juin et le 23 septembre.** Durant cette période, seuls les blocs de 3 semaines sont disponibles.
- Seuls les artisans ayant exposé pendant l'année en cours peuvent bénéficier des plages horaires lors des Journées de la culture et des reprises en cas de pluie.

REPRISES DE JOURS DE PLUIE

La Municipalité offre la possibilité de reprendre des jours de pluie uniquement les **24 et 25 septembre**, ainsi que l**e 1 et 2 octobre**. Un maximum de 4 jours gratuits est alloué à la reprise de jours de pluie de fins de semaine seulement. Les réservations se feront au cours du mois de septembre auprès de la responsable. Veuillez lui envoyer votre demande par courriel à secretariat@valdavid.com. Les places seront réservées jusqu'à pleine capacité. Premier arrivé, premier servi.

ANNULATION DU PARTICIPANT

Aucun remboursement des frais de participation ne pourra être fait pour un désistement après le **27 mai** de la part d'un artisan retenu et confirmé.

FORMULAIRE - ALLÉE DES CRÉATEURS 2022

Nom	
Prénom	
Métier d'art **Ex. : joaillier, ébénisterie, etc.**	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Adresse courriel	

CHOIX DES DATES & COÛTS

CHOIX DES DATES	COÛTS		TOTAL
	Résident.e.s	Non-résident.e.s	
BLOC 1 Samedi 11 juin au vendredi 1er juillet inclusivement	30$+tx/bloc (34,49)	104,37 $ + tx/bloc (120 $)	
BLOC 2 Samedi 2 juillet au vendredi 22 juillet inclusivement			
BLOC 3 Samedi 23 juillet au vendredi 12 aout inclusivement.			
BLOC 4 Samedi 13 aout au vendredi 2 septembre inclusivement.			
BLOC 5 Samedi 3 septembre au vendredi 23 septembre inclusivement.			
Reprise en cas de pluie et Journées de la culture			

24-25 sept	GRATUIT	GRATUIT	
1 et 2 octobre (Journées de la culture)			
Fin de semaine à la carte			
8-9 oct. (Action de grâce)	20$ (23$/fds)	39.14$ + tx (45 $) /fds	

PROFIL DE L'EXPOSANT

BRÈVE DESCRIPTION DES PRODUITS, DES TECHNIQUES DE FABRICATION ET DES MATÉRIAUX

[Décrivez brièvement vos produits en moins de 100 mots, nous utiliserons notamment cette description pour faire la promotion de vos produits)

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

[Démarche, expérience, formation, perfectionnement en moins de 100 mots)

AVEZ-VOUS BESOIN D'UN GRILLAGE DERRIÈRE VOTRE KIOSQUE?

Nous ne pouvons garantir la réservation d'un espace avec mur arrière, mais nous considérerons cet aspect lors de l'attribution des places.

Oui	
Non	

DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

- Ce formulaire d'inscription dûment complété;
- Cinq (5) photos couleur (gros plans) représentatives d'une récente production (2019 +);

NOUVEAU :

- Le paiement sera demandé **uniquement après la confirmation** de votre participation.
- Vous recevrez une facture payable en ligne, par carte de crédit, avec votre lettre de confirmation.
  Ou
  Vous pourrez venir payer en personne (chèque, comptant ou carte de débit) au Service loisirs et culture en prenant rendez-vous au préalable. Tél. : 819-324-5678, #4228

RÉCEPTION ET SÉLECTION DES DOSSIERS

Les dossiers **complets** doivent être reçus à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 8 avril 2022**
(par courriel, en personne ou par la poste)

Par courriel : secretariat@valdavid.com
Par la poste : Municipalité du Village de Val-David
Allée des créateurs - Service Loisirs et Culture
2579 rue de l'Église, Val-David QC J0T 2N0
En personne en prenant rendez-vous : 2490, rue de l'Église (église porte du côté). Il y a un passe-lettres si le bureau est fermé.
Information et rendez-vous : 819 324-5678, poste 4228